

COMMUNE DE BERTRY 59980
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Jacques OLIVIER, Maire de BERTRY.

Nombres de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délib.
19	18	13

Secrétaire de Séance : Mme LECOUCVEZ

Présents : Messieurs OLIVIER J, MAIRESSE JM, MORELLE L, MONTIGNY F, LENGLET L, GRAS S, JONIAUX G, CAFFIAUX A, Mesdames DHERBECOURT M, LECOUCVEZ C, GAVE N, GALET A-M, DELJEHIER B,

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :
M BASIN L a donné procuration à Mme DHERBECOURT M

Absente excusée : M BASIN L,

Absents : MMES DIPAYEN E , SOWKA J, BONNEVILLE, RENAUX E

Date de la Convocation : 04/04/2019

Date d’Affichage : 17/04/2019

OBJET DE LA DELIBERATION : compte administratif – Service des eaux

DELIBERATION

Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par la trésorerie de Clary.
La présidente de séance présente les résultats du compte administratif 2018 qui peuvent se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement 236 123.56
Dépenses de fonctionnement 271 590.24
Résultat de l'exercice de fonctionnement – 35 466.68
Résultat antérieur reporté + 287 371.39
Résultat cumulé au 31/12/2018 + 251 904.71

Section d'investissement

Recettes d'investissement 63 465.29
Dépenses d'investissement 290 710.24
Résultat de l'exercice d'investissement – 227 244.95
Résultat antérieur reporté + 200 262.92
Restes à réaliser en dépenses /
Reste à réaliser en recettes /

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, sans la présence du Maire,
Sous la présidence de Madame GALET Anne-Marie
APPROUVE le compte administratif pour 2018 du budget du service des eaux.
DIT que l'excédent de clôture de l'exercice 2018 est de 224 922.68 €.

OBJET DE LA DELIBERATION : affectation du résultat

DELIBERATION

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ce jour
Considérant que toutes les opérations sont représentées
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018
Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat reporté d'investissement N-1	- 19 368.04 €
Recettes de l'exercice	1 032 157.95 €
Dépenses de l'exercice	1 388 722.01 €
Résultat de l'exercice	-356 564.06 €
Résultat cumulé	-375 932.10 €
Reste à réaliser Recettes	145 637 €
Reste à réaliser Dépenses	166 853 €
DIFFERENTIEL DES RAR	- 21 216 €
Besoin de financement de la section d'investissement	- 397 148.10

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat reporté n-1	1 050 517.55
Recettes de l'exercice	1 674 493.48 €
Dépenses de l'exercice	1 414 385.42 €
Résultat de l'exercice	260 108.06 €
Résultat cumulé de clôture	1 310 625.61 €
AFFECTATION DU RESULTAT	
Report 001	-375 932.10 €
Besoin de financement N compte 1068	397 148.10 €
Réserve d'investissement 1068	0,00 €
Report 002	913 477.51 €

VOTE : Pour à l'unanimité

OBJET DE LA DELIBERATION : affectation – Maison Médicale

DELIBERATION

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ce jour

Considérant que toutes les opérations sont représentées
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018
 Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat reporté d'investissement N-1	- 291 964.62
Recettes de l'exercice	363 090.92
Dépenses de l'exercice	39 002.99
Résultat de l'exercice	324 087.93
Résultat cumulé	+ 32 123.31
Reste à réaliser Recettes	/
Reste à réaliser Dépenses	/
DIFFERENTIEL DES RAR	-
Besoin de financement de la section d'investissement	-

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat reporté n-1	+ 2 401.48
Recettes de l'exercice	66 338.76
Dépenses de l'exercice	20 198.29
Résultat de l'exercice	46 140.47
Résultat cumulé de clôture	+ 48 541.95
Report 001	+ 32 123.31
Besoin de financement N compte 1068	/
Réserve d'investissement 1068	/
Report 002	+ 48 541.95

VOTE : Pour à l'unanimité

OBJET DE LA DELIBERATION : affectation – Service des eaux

DELIBERATION

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ce jour
Considérant que toutes les opérations sont représentées
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018
Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat reporté d'investissement N-1	200 262.92
Recettes de l'exercice	63 465.29
Dépenses de l'exercice	290 710.24
Résultat de l'exercice	-227 244.95
Résultat cumulé	-26 982.03
Reste à réaliser Recettes	/
Reste à réaliser Dépenses	/
DIFFERENTIEL DES RAR	-
Besoin de financement de la section d'investissement	- 26 982.03

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat reporté n-1	+287 371.39
Recettes de l'exercice	236 123.56
Dépenses de l'exercice	271 590.24
Résultat de l'exercice	-35 466.68
Résultat cumulé de clôture	+251 904.71
Report 001	26 982.03
Besoin de financement N compte 1068	26 982.03
Réserve d'investissement 1068	/
Report 002	224 922.68

VOTE : Pour à l'unanimité

OBJET DE LA DELIBERATION : Vote des taxes

DELIBERATION

Comme chaque année, il convient de voter le taux des 3 taxes locales relevant de la compétence commune, c'est-à-dire la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de ne pas augmenter pour 2019 les taux d'imposition, soit :

- 14.93 % pour la taxe d'habitation
- 17.84 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 49.09 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties

VOTE Pour à l'unanimité

OBJET DE LA DELIBERATION : Budget primitif 2019

DELIBERATION

Monsieur le Maire présente au conseil le budget primitif de l'année 2019 de la commune, prenant en compte les reports de l'année 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte ce document budgétaire qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- section de fonctionnement 2 404 328 €
- section d'investissement 1 244 357 €

VOTE : Pour à l'unanimité.

OBJET DE LA DELIBERATION : Budget primitif 2019 – maison médicale

DELIBERATION

Monsieur le Maire présente au conseil le budget primitif de l'année 2019 de la maison médicale, prenant en compte les reports de l'année 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte ce document budgétaire qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- section de fonctionnement 117 542 €
- section d'investissement 129 623 €

VOTE : Pour à l'unanimité.

OBJET DE LA DELIBERATION : Budget primitif 2019 – service des eaux

DELIBERATION

Monsieur le Maire présente au conseil le budget primitif de l'année 2019 du service des eaux prenant en compte les reports de l'année 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte ce document budgétaire qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- section de fonctionnement 494 423 €

VOTE : Pour à l'unanimité.

OBJET DE LA DELIBERATION : Médailles du travail

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose au conseil qu'une remise de diplôme de la médaille du travail est organisée le 1^{er} mai 2019 à la salle des fêtes.

Le maire propose de remettre une prime aux médaillés.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder une prime exceptionnelle de 50 euros aux médaillés du travail :
Mesdames DELOURME Carole, FONTAINE Marie-Pascale, GREVAIN Joëlle, DEVOS Myriam,
STEPHAN Maryse, FRANCOIS Véronique, BASIN Jacqueline,
Messieurs FAVROT Gilbert, FONTAINE Olivier, MERESSE Christian, MOREL Stéphane, DES-
JARDINS Laurent, STIENNE Jean-Louis, COTTEAUX David.

DIT que cette dépense sera inscrite au budget.

VOTE Pour à l'unanimité

OBJET DE LA DELIBERATION : Centre de loisirs 2019

DELIBERATION

Il est proposé d'organiser un Accueil du 8 juillet au 2 août 2019 inclus pour les enfants de 4 à 16 ans au 30 juin 2019, répartis en deux centres : l'un à l'école Leroux, l'autre à l'Ecole Maternelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE Le recrutement du personnel nécessaire à l'encadrement des enfants et au fonctionnement de l'Alsh : 1 Directeur, 1 Directeur Adjoint, Moniteurs et Monitrices selon les besoins

DECIDE de fixer comme suit la rémunération du personnel d'encadrement pour le A.L.S.H. 2019, conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 3 de la Loi n°84.53 du 26 Janvier 1984, et aux Décrets n°97.697 à 701 du 31 Mai 1997 :

* Directeur : rémunération calculée sur la base de 26/30^o de l'indice brut 538, correspondant au 11^{ème} échelon du grade d'animateur.

* Directeur Adjoint : rémunération calculée sur la base de 26/30^o de l'indice brut 431, correspondant au 6^{ème} échelon du grade d'animateur.

* Moniteur diplômé : 26/30^{ème} de l'indice brut 372, correspondant au 9^{ème} échelon du grade d'adjoint d'animation échelle1.

* Moniteur stagiaire : 26/30^{ème} de l'indice brut 356, correspondant au 6^{ème} échelon du grade d'adjoint d'animation échelle1.

FIXE comme suit la liste des emplois bénéficiant d'avantage en nature :

* Directeur, Directeur Adjoint, Moniteur diplômé, Moniteur stagiaire,

Nature de l'avantage : le repas du midi, le repas du soir si besoin (exemple : Camping)

OBJET DE LA DELIBERATION : Délégués Sivom de la Warnelle

DELIBERATION

A la demande de la Sous-Préfecture, il convient de désigner en supplément des délégués titulaires actuels un quatrième délégué titulaire au Sivom de la Warnelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir dépouillé les voix, vote Pour à l'unanimité

NOMME au Sivom de la Warnelle :

Après un tour de scrutin, sont désignés :

Délégué Titulaire : Monsieur OLIVIER Jacques

Délegué Suppléant : Madame DHERBECOURT Marjorie (pour remplacer Monsieur Olivier qui était suppléant)